



La Défense, le 11 juillet 2017

MESSAGE n° 2017 – 16

Présentation du futur Logiciel LRP aux organisations syndicales

Cher(e)s collègues,

Le 5 juillet 2017, la direction générale de la police nationale, en compagnie du STSI², a présenté aux organisations syndicales le projet de rénovation du logiciel de rédaction de procédure de la police nationale, LRP4. Le SCPN y était représenté par Jérémie DUMONT et David LE BARS.

Ce nouveau logiciel a vocation à remplacer définitivement, avec un déploiement progressif, d'ici **fin 2019**, le logiciel LRPPN 3, actuellement utilisé par l'ensemble des services de police.

Un projet qui prend ses racines dans l'insatisfaction suscitée par l'actuel logiciel LRPPN et qui se réalise sans la gendarmerie nationale

Les nombreuses insatisfactions cristallisées par le logiciel LRPPN, et dont vous vous êtes régulièrement fait l'écho, ont conduit la DGPN à mettre en place un projet **de complet remplacement de l'actuel système, par substitution, et non par l'évolution du LRPPN 3**. La gendarmerie nationale a dans un premier temps été sollicitée pour un projet commun, mais l'Arme étant désireuse de poursuivre l'utilisation du LRPPGN, la DGPN a préféré opter pour un projet exclusivement circonscrit au périmètre de la police nationale.

Les principes généraux restent les mêmes (incrémentation des fichiers de police et génération de statistiques par le biais des procédures judiciaires), mais le logiciel et son environnement ont vocation à changer totalement.

Les nombreuses avaries constatées lors de l'utilisation du LRPPN 3 devraient être dépassées par le nouveau logiciel : déconnexions intempestives, multiplicité des champs à remplir, rigidité de fonctionnement pour l'utilisateur...

Un modèle de conception différent, impliquant massivement les utilisateurs finaux

Le revirement majeur opéré par les responsables du projet se situe dans la méthodologie employée pour le concevoir. Il a en effet été décidé de **faire massivement appel aux utilisateurs finaux** du produit, en les associant au travers de groupes de travail thématiques (30 ateliers), coordonnés par un chef de projet national, rattaché à la DGPN (maître d'ouvrage avec le service central de documentation criminelle de la DCPJ en qualité de maître d'ouvrage délégué), le STSI² restant maître d'œuvre, avec l'appui de la société CAPGEMINI, qui a pu apporter le savoir-faire d'une entreprise privée dans le projet.

Cette association labellisée méthode « AGILE » a été réalisée, malgré les réticences de quelques directions centrales dont il s'est avéré qu'elles pouvaient être hésitantes à détacher des fonctionnaires sur de pareilles tâches.

Ce sont ainsi pas moins de **80 fonctionnaires** ayant vocation à utiliser le futur logiciel qui ont travaillé et travaillent encore au projet, étant précisé que ces derniers sont issus de toutes les directions actives, de tous les corps et de tous les métiers.

Une ergonomie renouvelée, qui devrait mieux prendre en compte les besoins des utilisateurs de tous grades

La réunion à laquelle les organisations syndicales ont participé a été l'occasion de découvrir sommairement l'ergonomie générale du logiciel, manifestement plus satisfaisante que celle du LRPPN 3.

Déclinée autour de **profils d'utilisateurs** (administrateurs, gestionnaires, rédacteurs...), elle doit permettre un accès simplifié à la rédaction procédurale, en supprimant un renseignement fastidieux de champs obligatoires, et facilitera par ailleurs la gestion de portefeuille.

Ce sont en effet des diagrammes très lisibles qui s'affichent de manière à donner une vision particulièrement nette de la production procédurale par unité, aux gestionnaires et à la hiérarchie. Des classeurs de procédure dynamiques ont vocation à autoriser une gestion stratégique des dossiers judiciaires.

A terme, il est prévu une association du nouveau LRPPN avec le **logiciel « i GAV »** actuellement en phase de test, dans l'Essonne, de manière à agréger sous la forme informatique, et automatiquement, les données relatives aux gardés à vue, qui figurent actuellement dans différents registres physiques (registre du poste, registre de GAV, etc.).

Parmi les items originaux figure notamment la création systématique d'une **cartographie** lorsque l'utilisateur indique un lieu, par exemple de commission d'infraction, dans une saisine. On notera également la possibilité laissée au rédacteur d'effectuer des recherches directement dans les fichiers de police au moment de la phase de rédaction de l'identité d'un individu.

Les **modalités du partage des procédures** devraient aussi être rationalisées. Alors que le logiciel LRPPN 3 ne propose que des « bases » fonctionnant généralement en silos, état de fait nécessitant de complexes connexions en « multibases », pour accéder à des dossiers gérés par d'autres services, le logiciel actuellement en cours de conception se défera totalement de cet écueil en proposant un accès généralisé aux procédures sur l'ensemble du territoire (**base nationale unique**), des mesures restrictives d'accès étant naturellement prévues, pour des raisons évidentes de confidentialité.

Sur le plus long terme enfin, il est tout à fait envisageable que le logiciel puisse être utilisé en mode nomade, ce qui serait de nature à faciliter grandement le travail des utilisateurs.

Particulièrement conscients des difficultés générées par l'actuel outil, tant dans sa philosophie générale de fonctionnement que dans son ergonomie, nous serons très attentifs, sur la base de l'ensemble des alertes que vous voudrez bien nous faire parvenir, à faire entendre vos intérêts et celui de vos services dans la déclinaison de ce futur projet.

Avec l'assurance de notre détermination,

Jérémie DUMONT

Secrétaire National

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'D' within a triangular shape.

David LE BARS

Secrétaire National

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'L'.